

## Règlement du Vide-Greniers du 29 avril 2018 à RODILHAN (30 230)

- \* Le vide-greniers est organisé dans le gymnase de Rodilhan, chemin des canaux, par le Club BUFFALON COUNTRY de Rodilhan.
- \* Il est ouvert aux particuliers majeurs et aux associations.
- \* L'organisateur fournit les tables et les chaises.
- \* L'accueil des exposants se fera à partir de 7h30.
- \* L'ouverture au public se fera à 9h00. Aucune vente ne sera autorisée avant cet horaire.
- \* Le paiement des emplacements se fera à l'arrivée (dans la limite des places disponibles) pour les exposants n'ayant pas de réservation.
- \* Les emplacements ne sont pas numérotés, le placement s'effectue dans l'ordre d'arrivée des exposants.
- \* Aucune installation d'exposant n'est autorisée à l'extérieur du gymnase.
- \* L'organisateur se donne le droit d'interdire la vente d'articles non conformes au thème de la journée : USA, WESTERN, COUNTRY, EQUITATION, BIKERS.
- \* L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dégradations des articles survenant pendant la manifestation.
- \* Le vide-greniers se terminera à 17h00.
- \* Vous devez laisser votre emplacement propre, sans aucun dépôt sauvage. Munissez-vous de sacs poubelles.
- \* L'organisateur se réserve de droit d'annuler le Vide-greniers en cas de force majeure.

La vente, par les exposants, de produits alimentaires de consommation immédiate (sandwichs, confiserie, boissons, etc..) sur le site est strictement interdite.

La réglementation des « ventes au déballage » impose à chaque exposant de fournir à l'organisateur :

- Une fiche d'inscription et attestation complétée et signée
- Le règlement du nombre linéaires réservés
- La présentation d'une pièce d'identité

Le bureau du BUFFALON COUNTRY